



Refus de visa a un conjoint de francais

Par **nour230001_old**, le **19/12/2007** à **22:06**

Voila mon problème // on a refuse le visa pour conjoint de français, a mon époux au consulat de France Annaba, sous prétexte qu'on partage plus de vie commune, et qu'avant cette demande, mon mari a déposé un faux certificat de travail en sollicitant un visa touristique avant ce temps sachant que ce visa a été refusé sans motifs na rien avoir avec la demande de visa pour conjoint de français qui a été déposé par la suite conformément aux articles 211-2-1 et 311-7 apres la transcription.rnOn a fait un recours devant la commission de recours à Nantes.rn Vu que notre mariage date de 1997 et que je me suis installée en France qu'en 2006 et qu'on a échangé mon époux et moi 8 visites, 4 de ma part et 4 de sa part ce qui confirme l'existence de la vie commune et nos 2 passeports et nos photos le prouvent donc l'existence de vie commune est pour moi défendable.rn Ma Question est la suivante/rnEt est-ce que ce faux certificat de travail déposé pour l'obtention du visa touristique qui na rien avoir avec le visa pour conjoint, peut être considéré comme fraude causant le refus de ce dernier visa qui a été déposé par la suite.rn Sachant que le visa touristique est régi par règles du droit commun et son refus n'est pas motivé, hors que celui du conjoint de ressortissant français est régi par les articles 211-2-1 et 311-7 et la motivation de son refus est obligatoire rnquand cet article parle de la fraude comme l'une des causes de refus sans aucune explication. qui sont/ fraude-annulation de mariage-menace a l'ordre public/rn1-est-ce qu'il parle de la fraude au mariage comme l'explique certains mariages de complaisance, rn2-est-ce que la fraude aux documents délivrés pour dossier de visa de conjoint uniquement. rn3-et est-ce que le document falsifié déposé pour visa touristique qui na rien avoir avec le visa pour conjoint peut être considéré comme une cause du refus de ce visa rnJ'aimerais avoir une réponse par email/ krinah_nouredine@yahoo.fr /merci d'avance pour toutes vos réponses